

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 22 février 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 16 février 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

PROCURATIONS : Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

VŒUX ET MOTIONS : VŒU - REFORME DES RETRAITES : NON AU RECUL DE L'AGE DU DEPART A LA RETRAITE

Il sera proposé au Conseil municipal d'approuver la motion, ci-dessous, adresser à Madame Elisabeth Borne, Première Ministre :

Madame la Première Ministre, Le projet de réforme des retraites, présenté le 23 janvier en conseil des ministres, a pour principale mesure le report de l'âge légal de départ à 64 ans.

Cette réforme purement paramétrique s'avère à la fois injuste et injustifiée. Si le gouvernement souhaite réellement assurer des recettes pour prévenir tout déficit du système de retraites, il existe des solutions bien plus équitables que de toucher à l'âge de départ à la retraite.

Si tout le monde sera perdant avec la combinaison « augmentation âge légal / durée de cotisation », ce sont les catégories populaires qui le seront le plus fortement et en particulier les générations 1961 à 1968. C'est aussi une réforme brutale qui impactera en premier les personnes qui sont aujourd'hui aux portes de la retraite. L'argument de l'allongement de l'espérance de vie ne tient pas, puisque désormais les efforts demandés seront supérieurs au gain d'espérance de vie. Ainsi, selon le Conseil d'Orientation des Retraites, pour toutes les personnes nées entre 1960 et 1975, « la durée de retraite de ces générations diminuerait en

conséquence. Ce constat est particulièrement vrai pour les femmes pour qui l'espérance de vie à 60 ans progresserait moins que pour les hommes ». Encore une fois, les femmes, qui sont les premières à être concernées par les carrières hachées, seront particulièrement pénalisées.

Cette réforme sera une trappe à pauvreté supplémentaire pour les personnes sans emploi en fin de carrière. Elle allongera la durée de précarité entre la période supposée en emploi et la retraite. Aujourd'hui, déjà 30 % des personnes « sans emploi, ni retraite » sont sous le seuil de pauvreté.

Une fois encore, les collectivités ne sont pas épargnées. Le texte de la réforme comporte aussi la hausse d'un point des cotisations retraites des employeurs de la fonction publique territoriale et hospitalière, à partir de 2024. Cela représentera une charge supplémentaire de plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Malgré les engagements ministériels, cette évolution n'a fait l'objet d'aucun échange avec les associations d'élus.

Élus communaux, nous sommes fortement inquiets du renforcement des inégalités, de l'augmentation de la pauvreté chez les séniors et les retraités, notamment les femmes, que cette réforme entraînerait.

Nous n'oublions pas non plus le monde associatif, l'une des richesses de notre territoire, qui fonctionne grâce aux nombreux bénévoles retraités. Le report de l'âge légal à 64 ans, avec la nécessité corrélée de partir à 67 ans pour un nombre accru de personnes, va restreindre fortement les capacités d'engagement désintéressées des personnes dans la vie citoyenne, sociale, les clubs sportifs, les mouvements caritatifs.

De même, les personnes retraitées sont souvent des appuis indispensables à la vie familiale, que ce soit en direction des petits-enfants, mais aussi en direction des aînés, puisque le sujet de la perte d'autonomie devient une réelle problématique sociétale.

En ces temps difficiles nous devons tout mettre en œuvre pour encourager et soutenir la cohésion sociale et les liens de solidarités et de soin d'autrui. C'est pourquoi :

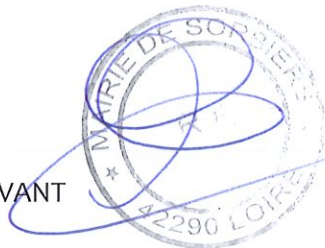
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** au Gouvernement de revenir sur son projet de réforme des retraites et de rouvrir une véritable concertation nationale qui n'écartera aucune piste sérieuse de financement qui sécurise notre système par répartition.

ADOPTE PAR	POUR	: 22
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 7

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 23 février 2023
La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Viviane Neel", is written over the printed name.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.